

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2024_4_9

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 31

Votants : 34

Objet : RH Régularisation
jours fériés SAAD

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 23 avril à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 16 Avril 2024

Titulaires : Madame ARNAUD Magdalena, Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur DOUTEAU Patrice, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TRANCHET Myriam, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur GUITTON Claude, Madame PICAUVILLE Maryse

Pouvoirs :

Monsieur BARATON Yvon a donné pouvoir à Madame TAVERNEAU Danielle
Madame CHAUSSERAY Francine a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre
Monsieur BIRE Ludovic a donné pouvoir à Monsieur LEGERON Vincent

Absent(s) : Monsieur BARANGER Johann, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Madame MARSALUT Annie, Monsieur CAILLET Patrick, Madame BIEN Michèle, Monsieur FAVREAU Jacky

Excusé(s) : Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Madame TEXIER Valérie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur CLEMENT Philippe

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

Vu le code de la fonction publique article L 621-8 et L 621-12

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur

Vu la compétence d'action sociale et notamment le service d'aide et d'accompagnement à domicile

Considérant le nombre de jours fériés réparti sur une année

Considérant que les jours fériés habituellement non travaillés sont rémunérés comme un jour travaillé habituel

Considérant le non-paiement des jours fériés aux agents concernés, soit un total de 3072,25 heures

Considérant qu'il convient de procéder à la régularisation de cette situation

Considérant le taux de référence de rémunération 2024 applicable

Considérant le délai de prescription quadriennale

Considérant que le rappel de traitements porte sur les créances nées à partir de l'année 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- **D'autoriser Monsieur le Président à effectuer la régularisation du paiement des jours fériés aux agents du SAAD avec une antériorité de 4 années, soit à compter du 1er janvier 2020**

- **Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget chapitre 012 du budget SAAD**

Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY



Emis le 23/04/2024
Publié le 30/04/2024
Transmis en sous-préfecture le 30/04/2024

Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

